

Document n° 35

**Résolution**

**concernant la tenue de la 5<sup>e</sup> conférence mondiale sur les femmes**

**Abidjan (Côte d'Ivoire) | 9-12 juillet 2013**

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 9 au 12 juillet 2013, sur proposition du Réseau des femmes parlementaire,*

**RAPPELANT** la Déclaration et le Programme d'Action de Pékin adopté à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes en 1995 ;

**RAPPELANT** les actions et initiatives ultérieures pour mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Pékin, adoptés à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale de Nations Unies en 2000 ;

**RAPPELANT** également la résolution 66/132 de l'Assemblée générale du 19 décembre 2011 sur la suite à donner à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et l'application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Pékin ;

**RAPPELANT** en outre toutes les déclarations et résolutions sur les femmes, la paix et la sécurité, sur la réalisation des droits humains des femmes, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes ;

**SOULIGNANT** la complémentarité importante qui existe entre la CEDEF et le programme d'action de Pékin pour une élimination concrète et efficace de toutes les formes de discriminations envers les femmes ;

**PRENANT NOTE** de l'annonce faite conjointement, le 8 mars 2012 par l'ancien président de l'Assemblée générale des Nations Unies, M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser et le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, proposant la convocation par les Nations Unies d'une Conférence mondiale sur les femmes en 2015, 20 ans après le Sommet de Pékin sur les femmes ;

**PRENANT NOTE** également du fait que le Président de l'Assemblée générale et le Secrétaire général des Nations Unies considèrent que la 5e conférence internationale sur les femmes pourrait passer en revue la mise en œuvre de la plateforme d'action de Pékin, aborder des problèmes émergents en ce qui concerne les droits des femmes et examiner les changements dans la situation des femmes intervenus dans le monde depuis 1995 ;

**RECONNAISSANT** qu'en dépit des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques du programme d'action de Pékin, l'inégalité et les stéréotypes fondés sur le sexe persistent, les femmes demeurant désavantagées par rapport aux hommes dans de nombreux domaines couverts par le programme ;

**PREOCCUPEE** par le nombre important de réserves incompatibles avec l'objet de la CEDEF émises par certains États ;

**SOULIGNANT** dès lors la nécessité pour les gouvernements de renouveler leur engagement au niveau politique le plus élevé pour réaliser les buts et les objectifs de la Déclaration et du Programme d'action de Pékin de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes ;

*En conséquence nous parlementaires de l'APF,*

**NOUS NOUS ENGAGEONS** à poursuivre nos activités au sein de nos assemblées législatives et de nos sociétés respectives et au sein de nos organisations interparlementaires en vue de promouvoir et de défendre les droits des femmes ;

**NOUS NOUS ENGAGEONS** à exercer un suivi des engagements de nos États respectifs concernant la mise en œuvre du Programme d'action de Pékin et à promouvoir, au sein de nos assemblées respectives et nos organisations interparlementaires, l'adoption de législations qui prennent en considération les recommandations qui émergent des travaux des conférences mondiales sur les femmes en veillant à ce que nos Gouvernements adoptent des budgets sensibles au genre ;

**NOUS NOUS ENGAGEONS** à demander à nos Gouvernement respectifs de prendre les dispositions nécessaires en vue de réduire progressivement, puis de retirer les déclarations ainsi que les réserves à la CEDEF ;

**ADHÉRONS** pleinement à la proposition émise par le président de l'Assemblée générale des Nations Unies, et le Secrétaire général des Nations Unies en vue de la tenue d'une 5<sup>e</sup> Conférence sur les femmes en 2015 ;

**RECOMMANDONS** que le débat thématique de haut niveau pour l'examen et l'évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme d'action, qui aurait lieu lors de cette cinquième Conférence, soit basé sur le Programme d'action de Pékin, en le respectant pleinement, sans renégociation des accords existants.